

2B FACADES

SASU au capital de 1 000 €
Siège social : Quartier les Blaches, 1369 route de l'écondu – 26500 Bourg-lès-Valence
920 264 157 R.C.S. Romans

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 1er Juillet 2025

**L'an deux mille vingt cinq,
Le premier juillet à onze heures,**

Monsieur Gezim BUSHAJ, propriétaire de la totalité des 1 000 actions de 1 euro de nominal chacune composant le capital social, entièrement libéré, de la Société 2B FACADES, agissant en sa qualité d'associé unique de ladite société.

I – A pris les décisions suivantes :

- ❖ Transfert du siège social de la société ;
- ❖ Modification corrélative des statuts ;
- ❖ Pouvoirs en vue des formalités,

Première décision

Transfert du siège social de la société

L'associé unique, décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social à

1255 chemin des TROMPARENTS – 26760 Beaumont-lès-Valence

Deuxième décision

Modification corrélative des statuts

Comme conséquence de la deuxième décision, l'associé unique décide de modifier, de la manière suivante, l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 -- SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé **1255 chemin des TROMPARENTS, 26760 Beaumont-lès-Valence** situé dans le ressort du Tribunal de commerce de romans, lieu de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Le reste de l'article demeure sans changement.

Troisième décision

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Mr Gezim BUSHAJ
Associé unique et président

